



Arrêté n° **288** / MENA/DESPS du **16 AOUT 2024**

Portant érection en lycée les établissements publics d'enseignement  
secondaire général au titre de l'année scolaire 2024-2025.

**LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE L'ALPHABÉTISATION,**

- Vu la Constitution de la République de Côte d'Ivoire ;  
Vu la loi n°95-696 du 07 septembre 1995 relative à l'Enseignement, telle que modifiée par la loi n°2015-635 du 17 septembre 2015 ;  
Vu le décret n° 95-473 du 15 juin 1995 portant création de la Commission Nationale de la Carte Scolaire de l'Enseignement du Second Degré et déterminant ses attributions, son organisation et son fonctionnement ;  
Vu le décret n°2021-456 du 08 septembre 2021 portant organisation du Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Alphabétisation ;  
Vu le décret n°2023-813 du 16 octobre 2023 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;  
Vu le décret n°2023-814 du 17 octobre 2023 portant nomination des Membres du Gouvernement, tel que modifié par le décret n°2023-1023 du 27 décembre 2023 ;  
Vu le décret n°2023-820 du 25 octobre 2023 portant attributions des membres du Gouvernement ;

**Sur proposition du Directeur des Etudes, des Stratégies, de la Planification et des Statistiques (DESPS),**

**ARRÊTE :**

**Article 1 :** sont érigés en lycée à compter de l'année scolaire **2024-2025**, les établissements publics d'enseignement secondaire général suivants :

N°	DRENA	Département	SP/Com	Localité	Ancien statut	Base	Nouveau statut	Code
1	BOUAKE 2	BEOUMI	BODOKRO	BODOKRO	COLLEGE MODERNE BODOKRO	3	LYCEE MODERNE DE BODOKRO	017240
2	DALOA	DALOA	SP GONATE	GONATE	COLLEGE MODERNE DE GONATE	3	LYCEE MODERNE DE GONATE	041845
3	DAOUKRO	DAOUKRO	COM-ETTROKRO	ETTROKRO	COLLEGE MODERNE ETTROKRO	3	LYCEE MODERNE D'ETTROKRO	017250
4	DIMBOKRO	BOCANDA	N'ZECREZESSOU	N'ZECREZESSOU	COLLEGE MODERNE N'ZECREZESSOU	3	LYCEE MODERNE DE N'ZECREZESSOU	039847



N°	DRENA	Département	SP/Com	Localité	Ancien statut	Base	Nouveau statut	Code
5	GRAND-BASSAM	GRAND-BASSAM	BONGO	BONGO	COLLEGE MODERNE YVES LAMBELIN DE BONGO	3	LYCEE MODERNE YVES LAMBELIN DE BONGO	036134
6	ISSIA	ISSIA	BOGUEDIA	BOGUEDIA	COLLEGE MODERNE DE BOGUEDIA	4	LYCEE MODERNE DE BOGUEDIA	039846
7	ISSIA	ISSIA	NAHIO	NAHIO	COLLEGE MODERNE DE NAHIO	4	LYCEE MODERNE DE NAHIO	041842
8	ISSIA	ISSIA	IBOGUHE	IBOGUHE	COLLEGE MODERNE IBOGUHE	4	LYCEE MODERNE D'IBOGUHE	041843
9	ISSIA	ISSIA	SAIOUA	COM_SAIQUA	COLLEGE MODERNE DE SAIQUA	4	LYCEE MODERNE DE SAIQUA	000518
10	KATIOLA	NIAKARA	TORTIYA	TORTIYA	COLLEGE MODERNE TORTIYA	4	LYCEE MODERNE DE TORTIYA	015021
11	MINIGNAN	KANIASSO	GOULIA	GOULIA	COLLEGE MODERNE GOULIA	3	LYCEE MODERNE DE GOULIA	036143
12	SAN-PEDRO	SAN PEDRO	SP SAN PEDRO	SAN-PEDRO	COLLEGE MODERNE KFW SAN PEDRO	3	LYCEE MODERNE KFW DE SAN PEDRO	021870
13	SOUBRE	SOUBRE	LILIYO	MAYO	COLLEGE MODERNE ALAIN RICHARD DONWAHI DE MAYO	4	LYCEE MODERNE ALAIN RICHARD DONWAHI DE MAYO	043110

**Article 2 :** le Directeur des Etudes, des Stratégies, de la Planification et des Statistiques (DESPS), le Directeur des Ecoles, Lycées et Collèges (DELIC), le Directeur des Ressources Humaines (DRH), le Directeur des Affaires Financières (DAF), le Directeur de l'Orientation et des Bourses (DOB), le Directeur des Affaires Juridiques et du Contentieux (DAJC) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui prend effet à compter de sa date de signature et qui sera publié au Journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire.

**Ampliations :**

MENA/CAB 1  
MENA/DRH 1  
MENA/DELIC 1  
MENA/DCEP 1  
MENA/DAF 1  
MENA/DOB 1  
MENA/DAJC 1  
MENA DRENA 1  
PREFECTURE DE MINIGNAN 1  
CONSEIL REGIONAL DU FOLON 1  
CONTROLE FINANCER 1  
JORCI 1

Fait à Abidjan, le 16 AOUT 2024



Professeur Mariatou KONE


